

E 3518

ASSEMBLÉE NATIONALE

DOUZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2006-2007

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 9 mai 2007

Enregistré à la Présidence du Sénat le 7 mai 2007

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Projet de budget d'Europol pour 2008.

7912/07



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 16 avril 2007 (25.04)
(OR. en)**

7912/07

EUROPOL 31

NOTE DE TRANSMISSION

de:	Europol
au:	Comité de l'article 36
Objet:	Projet de budget d'Europol pour 2008

1. L'article 35, paragraphe 5, de la Convention Europol, modifiée par le protocole de 2003¹, stipule:

"Le Conseil, sur avis du conseil d'administration, arrête le budget d'Europol au plus tard le 30 juin de l'année qui précède l'exercice budgétaire. Le conseil prend sa décision à l'unanimité. L'adoption du budget par le Conseil implique l'obligation pour chaque État membre de verser en temps voulu la contribution financière qui lui incombe".

2. Le conseil d'administration a récemment approuvé le projet de budget pour 2008 et l'a transmis au Conseil. Le projet de budget d'Europol figure à l'annexe de la présente note.
3. Compte tenu de ce qui précède, le Comité de l'article 36 est invité à marquer son accord sur le projet de budget d'Europol pour 2008 et à le transmettre au Coreper/Conseil pour adoption formelle.

¹ JO C 2 du 6.1.2004, p. 3.

EUROPOL

La Haye, le 20 mars 2007

Dossier n° 2210-213r3

Projet de budget 2008

pour

Europol

Europol

Projet de budget 2008

Titre Chapitre Article	Description	Projet de résultat 2006	Budget 2007	Projet de budget 2008	Commentaire
1	RECETTE				
10	<u>Contributions</u>				
100	Contributions des États membres	49 217 487	55 296 331	51 374 870	
101	Solde de l'exercice t-2	8 247 515	9 472 669	9 193 630	
	<i>Total chapitre 10</i>	57 465 002	64 769 000	60 568 500	
11	<u>Autres recettes</u>				
110	Intérêts	1 152 640	1 000 000	1 150 000	
111	Produit de l'impôt sur les traitements du personnel d'Europol	1 904 979	2 025 000	2 102 500	
112	Divers	207 157	100 000	100 000	
	<i>Total chapitre 11</i>	3 264 776	3 125 000	3 352 500	
					En ce qui concerne le montant prévu pour 2008, une somme de 9 586 000 euros ne sera appelée qu'après décision à l'unanimité du conseil d'administration (nonobstant l'article 38, paragraphe 1, du règlement financier).

Titre Chapitre Article	Description	Projet de résultat 2006	Budget 2007	Projet de budget 2008	Commentaire
12 121	<u>Financement de tiers</u> Financement de projets par la Commission européenne et les autres parties associées	-	p.m.	p.m.	Nonobstant l'article 35 de la Convention Europol et l'article 16 du règlement financier, le conseil d'administration peut, statuant à l'unanimité et sur la base d'une proposition du directeur, modifier le montant des crédits, à condition que le total des recettes couvre le total des dépenses (voir article 321). Cet article peut également comprendre des contributions de participants. La contribution propre d'Europol à ce type de projets sera financée par le biais d'autres articles.
122	Autre financement de tiers	-	p.m.	p.m.	Nonobstant l'article 35 de la Convention Europol et l'article 16 du règlement financier, le conseil d'administration peut, statuant à l'unanimité et sur la base d'une proposition du directeur, modifier le montant des crédits, à condition que le total des recettes couvre le total des dépenses (voir article 322). Cet article peut également comprendre des contributions de participants. La contribution propre d'Europol à ce type de projets sera financée par le biais d'autres articles.
	<i>Total chapitre 12</i>	-	p.m.	p.m.	
	TOTAL TITRE 1	60 729 778	67 894 000	63 921 000	
2	PERSONNEL				
20	<u>Dépenses afférentes aux traitements</u>				Voir annexe A. Ce chapitre englobe également le personnel temporaire recruté dans les agences ou les firmes de conseil dans le cas où ce personnel occupe un emploi vacant, et les stagiaires.
200	Agents d'Europol	33 253 444	39 406 000	42 106 000	
201	Agents locaux	524 759	550 000	655 000	
202	Adaptations des rémunérations	-	640 000	380 000	
	<i>Total chapitre 20</i>	33 778 203	40 596 000	43 141 000	
21	<u>Autres dépenses afférentes au personnel</u>				
210	Recrutement	343 726	314 000	490 000	
211	Formation du personnel d'Europol	322 603	525 000	460 000	
	<i>Total chapitre 21</i>	666 329	839 000	950 000	
	TOTAL TITRE 2	34 444 531	41 435 000	44 091 000	<i>En ce qui concerne ce montant, une somme de 5, 586 millions d'euros ne sera appelée que lorsque le conseil d'administration le décidera. Ce montant comprend une somme de 380 000 euros prévue pour les adaptations des rémunérations et un montant de 286 000 euros pour la mise en application de la décision du Conseil.. Voir article 100 et annexe C.</i>

Titre Chapitre Article	Description	Projet de résultat 2006	Budget 2007	Projet de budget 2008	Commentaire
3	AUTRES DÉPENSES				
30	<u>Coûts liés aux activités</u>				
300	Réunions	633 947	870 000	710 000	
301	Traductions	467 823	749 000	500 000	
302	Impression	124 723	260 000	160 000	
303	Voyages	1 018 425	1 170 000	1 085 000	
304	Études , conseils (autres que TIC)	82 173	110 000	550 000	
305	Formation experts	26 655	85 000	65 000	Cet article portait auparavant l'intitulé "formation". La description a été modifiée en vue d'éviter les confusions entre cet article et l'article 211.
306	Équipement technique	3 710	10 000	5 000	
307	Subventions opérationnelles	58 668	150 000	150 000	
	<i>Total chapitre 30</i>	2 416 124	3 404 000	3 225 000	

Titre Chapitre Article	Description	Projet de résultat 2006	Budget 2007	Projet de budget 2008	Commentaire
31	<u>Soutien général</u>				
310	Dépenses relatives au bâtiment	831 202	1 100 000	860 000	
311	Véhicules	129 803	225 000	250 000	
314	Documentation et sources publiques	239 277	400 000	280 000	
315	Subventions	467 327	550 000	480 000	
316	Autres acquisitions	130 355	210 000	100 000	
317	Autres dépenses de fonctionnement	404 232	450 000	450 000	
318	Nouveau bâtiment	-	220 000	-	Un montant de 520 000 euros prévu pour les coûts de fonctionnement du nouvel immeuble a été inclus dans le chapitre 30 (510 000 euros) et dans le chapitre 21, formation (10 000 euros)
	<i>Total chapitre 31</i>	2 202 196	3 155 000	2 420 000	

Titre Chapitre Article	Description	Projet de résultat 2006	Budget 2007	Projet de budget 2008	Commentaire
32	Dépenses financées par des tiers	-	p.m.	p.m.	Nonobstant l'article 35 de la Convention Europol et l'article 16 du règlement financier, le conseil d'administration peut, statuant à l'unanimité et sur la base d'une proposition du directeur, modifier le montant des crédits, à condition que le total des recettes couvre le total des dépenses (voir article 121). La contribution propre d'Europol à ce type de projets sera financée par le biais d'autres articles. Cet article est prévu pour les dépenses concernant des projets financés sur la base de programmes communautaires. Nonobstant l'article 35 de la Convention Europol et l'article 16 du règlement financier, le conseil d'administration peut, statuant à l'unanimité et sur la base d'une proposition du directeur, modifier le montant des crédits, à condition que le total des recettes couvre le total des dépenses (voir article 122). La contribution propre d'Europol à ce type de projets sera financée par le biais d'autres articles.
321	Dépenses pour des projets financés par la Commission européenne et les autres parties associées	-	p.m.	p.m.	
322	Dépenses financées par d'autres tiers	-	p.m.	p.m.	
	<i>Total chapitre 32</i>	-	p.m.	p.m.	<i>En ce qui concerne ce montant, une somme de 1 million d'euros ne sera appelée que lorsque le conseil d'administration le décidera. Voir article 100 et annexe C. Ce montant comprend 250 000 euros pour le programme relatif au nouveau siège, spécifiquement pour la consultation relative à la partie Tempest.</i>
	TOTAL TITRE 3	4 618 320	6 559 000	5 645 000	
4	INSTANCES ET ORGANES				Voir annexe A. Ce chapitre englobe également le personnel temporaire recruté dans les agences ou les firmes de conseil dans le cas où ce personnel occupe un emploi vacant, et les stagiaires.
40	<u>Dépenses afférentes aux traitements</u>				
400	Agents d'Europol	799 488	900 000	960 000	
401	Agents locaux	-	p.m.	p.m.	
402	Adaptation des rémunérations	-	15 000	10 000	
	<i>Total chapitre 40</i>	799 488	915 000	970 000	

Titre Chapitre Article	Description	Projet de résultat 2006	Budget 2007	Projet de budget 2008	Commentaire
41	<u>Autres dépenses de fonctionnement</u>				
410	Conseil d'administration	1 550 562	2 145 000	1 835 000	
411	Autorité de contrôle commune	397 259	970 000	600 000	
412	Frais de recours	-	p.m.	p.m.	Un fonds a été constitué pour les frais de recours des budgets 2004 et 2005. Le montant de ce fond (actuellement 170 000 euros) est revu chaque année.
413	Contrôleur financier	6 587	8 000	10 000	
414	Comité de contrôle commun	40 360	52 000	45 000	
415	Structure de liaison des responsables des services de police	26 068	100 000	100 000	
	<i>Total chapitre 41</i>	2 020 835	3 275 000	2 590 000	
	TOTAL TITRE 4	2 820 323	4 190 000	3 560 000	En ce qui concerne ce montant, une somme de 1 million d'euros ne sera appelée que lorsque le conseil d'administration le décidera. Ce montant comprend une somme de 10 000 euros prévue pour les adaptations des rémunérations. Voir article 100 et annexe C.

Titre Chapitre Article	Description	Projet de résultat 2006	Budget 2007	Projet de budget 2008	Commentaire
6	TIC (TECS compris)				
62	<u>TIC</u>				
620	Technologies de l'information	2 468 140	2 900 000	4 900 000	
621	Technologies des communications	4 694 832	7 735 000	3 030 000	
622	Conseils	1 832 272	1 970 000	1 615 000	
623	Systèmes d'analyse , liaison, index et sécurité	1 711 849	3 005 000	985 000	
624	Système d'information	1 356	100 000	95 000	
	<i>Total chapitre 62</i>	10 708 450	15 710 000	10 625 000	
	TOTAL TITRE 6	10 708 450	15 710 000	10 625 000	En ce qui concerne ce montant, une somme de 21 millions d'euros ne sera appelée que lorsque le conseil d'administration le décidera. Voir article 100 et annexe C. Ce montant comprend 600 000 euros prévus pour la consultation dans le cadre du projet OASIS 2008 .
	TOTAL DES RECETTES, SECTION A	60 729 778	67 894 000	63 921 000	
	TOTAL DES DEPENSES, SECTION A	52 591 623	67 894 000	63 921 000	
	SOLDE	8 138 155	-	-	

État hôte

Titre Chapitre Article	Description	Projet de résultat 2006	Budget 2007	Projet de budget 2008	Commentaire
7	RECETTES, ÉTAT D'ACCUEIL				Nonobstant l'article 35 de la Convention Europol et l'article 16 du règlement financier, le conseil d'administration peut, statuant à l'unanimité et sur la base d'une proposition du directeur, modifier le montant des crédits, à condition que le total des recettes couvre le total des dépenses (voir chapitre 80). La proposition du directeur doit être arrêtée conformément à un accord conclu entre Europol et le ministère néerlandais de la Justice. Nonobstant l'article 35 de la Convention Europol et l'article 16 du règlement financier, le conseil d'administration peut, statuant à l'unanimité et sur la base d'une proposition du directeur, modifier le montant des crédits, à condition que le total des recettes couvre le total des dépenses (voir article 810). La proposition du directeur doit être arrêtée conformément à un accord conclu entre Europol et le ministère néerlandais de la Justice.
70	<u>Contributions</u>				
700	Contribution de l'État d'accueil, sécurité	2 139 109	2 242 742	2 412 872	
701	Contribution de l'État d'accueil, immeubles	p.m.	p.m.	p.m.	
702	Solde de l'exercice t-2	247 891	217 258	111 128	
	<i>Total chapitre 70</i>	2 387 000	2 460 000	2 524 000	
71	<u>Autres recettes</u>				
711	Divers	-	p.m.	p.m.	
	<i>Total chapitre 71</i>	-	p.m.	p.m.	
	TOTAL TITRE 7	2 387 000	2 460 000	2 524 000	

Titre Chapitre Article	Description	Projet de résultat 2006	Budget 2007	Projet de budget 2008	Commentaire
8 80 800	DEPENSES, ÉTAT D'ACCUEIL <u>Sécurité</u> Sécurité	2 289 928	2 460 000	2 524 000	Nonobstant l'article 35 de la Convention Europol et l'article 16 du règlement financier, le conseil d'administration peut, statuant à l'unanimité et sur la base d'une proposition du directeur, modifier le montant des crédits, à condition que le total des recettes couvre le total des dépenses (voir article 700). La proposition du directeur doit être arrêtée conformément à un accord conclu entre Europol et le ministère néerlandais de la Justice.
	<i>Total chapitre 80</i>	2 289 928	2 460 000	2 524 000	
81 810	<u>Dépenses relatives au bâtiment</u> Dépenses relatives au bâtiment, État hôte	-	p.m.	p.m.	Nonobstant l'article 35 de la Convention Europol et l'article 16 du règlement financier, le conseil d'administration peut, statuant à l'unanimité et sur la base d'une proposition du directeur, modifier le montant des crédits, à condition que le total des recettes couvre le total des dépenses (voir article 701). La proposition du directeur doit être arrêtée conformément à un accord conclu entre Europol et le ministère néerlandais de la Justice.
	<i>Total chapitre 81</i>	-	p.m.	p.m.	
	TOTAL TITRE 8	2 289 928	2 460 000	2 524 000	
	TOTAL DES RECETTES, PARTIE C	2 387 000	2 460 000	2 524 000	
	TOTAL DES DÉPENSES, SECTION C	2 289 928	2 460 000	2 524 000	
	SOLDE, SECTION C	97 072	-	-	

Remarque: Les totaux 2006 une fois arrondis peuvent différer de la somme des montants individuels.

Projet de tableau des effectifs 2008

Titre 2 – Agents d’Europol

Grade	Budget 2007	Nouveaux postes/redistributions 2008	Projet de budget 2008
1	1	-	1
2	3	-	3
3	3	-	3
4	18	+ 2	20
5	63	- 2	61
6	74	9	83
7	105	3	108
8	81	12	93
9	44	1	45
10	-	-	-
11*	1	2	3
12*	5	-	5
13*	-	-	-
Total	398	27 ²	425
Titre 4 - instances et organes			
Grade	Budget 2007	Nouveaux postes/redistributions 2008	Projet de budget 2008
1	-	-	-
2	-	-	-
3	-	-	-
4	2	-	2
5	2	-	2
6	-	-	-
7	2	-	2
8	2	-	2
9	-	-	-
10	-	-	-
11*	-	-	-
12*	-	-	-
13*	-	-	-
Total	8	-	8
Projet de budget total 2008			
Grade	Budget 2007	Nouveaux postes/redistributions 2008	Projet de budget 2008
Total	406	27	433

* Les postes dans ces grades seront attribués à des agents locaux pour autant que cela soit prévu dans le statut du personnel.

² En ce compris un administrateur principal, un administrateur et un assistant d’administration prévus pour la mise en application du projet de décision du Conseil (COM 2006 (2006 817 final). Les fonds nécessaires pour ces postes ne seront appelés que moyennant décision à l’unanimité du conseil d’administration. Voir annexe C et article 100. 14 postes supplémentaires ont été prévus pour le département IMT, pour lequel le financement nécessaire doit être trouvé au titre 6.

Contributions des Etats membres Projet de budget 2008

	RNB 2006	Part du RNB 2006 25 MS	Solde 2006	Part du RNB 2006 27 MS	Contributions avant ajustements 2006	Contributions après ajustements 2006
	Million Euro	%	Euro	%	Euro	Euro
	a	b	c	d	e	f = e- c
Autriche	247.989	2,24%	205.655	2,22%	1.344.840	1.139.185
Belgique	312.897	2,82%	259.484	2,80%	1.696.838	1.437.354
Chypre	13.582	0,12%	11.263	0,12%	73.653	62.390
République tchèque	99.486	0,90%	82.503	0,89%	539.513	457.010
Danemark	209.902	1,89%	174.071	1,88%	1.138.298	964.227
Estonie	9.856	0,09%	8.173	0,09%	53.446	45.273
Finlande	161.356	1,46%	133.812	1,44%	875.033	741.221
France	1.761.262	15,89%	1.460.605	15,75%	9.551.312	8.090.708
Allemagne	2.281.027	20,58%	1.891.643	20,39%	12.369.994	10.478.351
Grèce	189.394	1,71%	157.063	1,69%	1.027.082	870.019
Hongrie	90.650	0,82%	75.175	0,81%	491.593	416.418
Irlande	141.674	1,28%	117.489	1,27%	768.296	650.806
Italie	1.445.450	13,04%	1.198.703	12,92%	7.838.665	6.639.962
Lettonie	12.994	0,12%	10.776	0,12%	70.466	59.690
Lituanie	21.014	0,19%	17.426	0,19%	113.956	96.530
Luxembourg	25.644	0,23%	21.266	0,23%	139.067	117.801
Malte	4.584	0,04%	3.802	0,04%	24.860	21.058
Pays-Bas	486.511	4,39%	403.460	4,35%	2.638.343	2.234.883
Pologne	239.828	2,16%	198.888	2,14%	1.300.583	1.101.695
Portugal	142.905	1,29%	118.510	1,28%	774.973	656.463
République slovaque	39.400	0,36%	32.674	0,35%	213.666	180.992
Slovénie	29.294	0,26%	24.294	0,26%	158.863	134.570
Espagne	900.331	8,12%	746.639	8,05%	4.882.489	4.135.850
Suède	307.861	2,78%	255.307	2,75%	1.669.528	1.414.220
Royaume-Uni	1.911.200	17,24%	1.584.947	17,09%	10.364.425	8.779.478
Sous-total 1	11.086.088	100,00%	9.193.630	99,11%	60.119.781	50.926.151
Bulgarie*	23.366	0,00% -		0,21%	126.716	126.716
Roumanie*	75.973	0,00% -		0,68%	412.002	412.002
Sous-total 2	99.340	0,00% -		0,89%	538.719	538.719
Total général	11.185.428	100,00%	9.193.630	100,00%	60.658.500	51.374.870
					Solde 2006	9.193.630
					Autres recettes 2008	3.352.500
					Recettes totales	63.921.000

Notes: Les chiffres se rapportant aux contributions pour 2008 sont donnés à titre indicatif uniquement. Ils seront ajustés, conformément à l'article 40, paragraphe 2, du règlement financier, en fonction de la différence entre le montant de la contribution versée au titre de 2006 et celui de la contribution nécessaire pour financer les dépenses réelles de 2006. Ces ajustements seront effectués au moment de l'appel des contributions pour 2008, avant le 1^{er} décembre 2007.

Les données relatives au PNB utilisées pour la Bulgarie sont celles fournies par la DG budget, telles que publiées lors de la réunion de la DG Affaires économiques et financières tenue au printemps 2005. La source de ces chiffres diffère de celle utilisée pour les 25 autres Etats membres, étant donné qu'au moment de l'établissement de l'avant-projet de budget CE, aucune donnée relative au PNB n'était disponible pour la Bulgarie et la Roumanie. Tout écart entre les chiffres des PNB utilisés dans les calculs présentés ci-dessus et les chiffres réels relatifs aux PNB 2006 sera corrigé lors de l'appel du budget 2010.

Données détaillées concernant les montants appelés après approbation unanime du conseil d'administration

	Montant
Titre 2	5 586 000 ¹
Titre 3	1 000 000 ²
Titre 4	1 000 000 ³
Titre 6	2 000 000 ⁴
Total	9 586 000

-
- ¹ Concernant ce montant, une part de 380,000 euros est prévue pour les ajustements des rémunérations et une autre de 286,000 euros est à mettre en relation avec les trois postes prévus en vue d'appliquer le projet de décision du Conseil.
- ² Ce montant comprend 250 000 euros pour la consultance relative à Tempest dans le cadre du programme concernant le nouveau siège.
- ³ Une somme de 10 000 euros comprise dans ce montant est prévue pour les ajustements des rémunérations.
- ⁴ Ce montant comprend 600 000 euros prévus pour la consultance dans le cadre du projet OASIS en 2008.